



HAL
open science

Les associations de développement à l'heure des objectifs du développement durable. Entre quête de visibilité, pouvoir et argent, et ripostes à la crise en contexte de renaissance

Elias Perrier Ngueulieu, Fernand Guevara Mekongo Mballa

► To cite this version:

Elias Perrier Ngueulieu, Fernand Guevara Mekongo Mballa. Les associations de développement à l'heure des objectifs du développement durable. Entre quête de visibilité, pouvoir et argent, et ripostes à la crise en contexte de renaissance. Valentin Nga Ndong. Problematique de la renaissance en Afrique: le continent noir face au défi de l'imperieuse emergence, L'Harmattan, 2016, Sociologie Africaine. hal-02116847

HAL Id: hal-02116847

<https://hal.science/hal-02116847>

Submitted on 1 May 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CHAPITRE 7

LES ASSOCIATIONS DE DÉVELOPPEMENT À L'HEURE DES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE. ENTRE QUÊTE DE VISIBILITÉ, POUVOIR ET ARGENT, ET RIPOSTES À LA CRISE EN CONTEXTE DE RENAISSANCE

Élias Perrier NGUEULIEU
Enseignant-Vacataire/Département de sociologie
Université de Yaoundé I, Cameroun

Fernand Guevara MEKONGO MBALLA
Université Catholique d'Afrique Centrale/ICY
Académie de la Paix et des Droits de l'Homme en Afrique Centrale
fer75cm@protonmail.com

Car, ce qui se joue sous nos yeux, c'est une sorte de "revanche des exclus" qui élaborent des alternatives fondées sur les logiques et les rationalités en opposition avec les modèles qui veulent imposer le changement aux sociétés africaines "par le haut". (Éla Jean-Marc, 1998 : 20)

INTRODUCTION

Jean-Marc Éla, au travers d'un certain nombre d'enquête et d'observation *in situ*, durant sa carrière d'enseignant et de chercheur – comme l'a mis en exergue NGA NDONGO (2010) - a constaté et démontre dans ses ouvrages, la recherche permanente, par l'Afrique, ou tout au moins par les paysans africains, de « riposter à la crise », via des « innovations sociales » pour une « renaissance » (Éla, 1998), dans un contexte où l'État semble « pénétrer en brousse » (Éla, 1990), malgré « l'irruption des pauvres » (Éla, 1994). Parmi les acteurs déterminés par la recherche des réponses à ces crises multiformes, figurent en bonne place, les associations que la loi camerounaise de 1990 a davantage favorisées et que l'accord de Cotonou, de 2000 à 2010, voire continuellement, sous le nom générique de « société civile », leur a attribué des missions et position de choix, en tant qu'acteurs non étatique, participant aux tripartites pour un développement désormais durable et aux objectifs planétaires. Ceci apparaît comme « une sorte de "revanche des exclus" qui élaborent des alternatives fondées sur les logiques et les rationalités en opposition avec les modèles qui veulent imposer le changement aux sociétés africaines "par le haut", affirme Éla (1998 : 20).

Le chercheur nouveau constate dès lors, d'un œil de la sociologie générative, comme le fait observer Balandier, que les sociétés révèlent « à quel degré les configurations sociales sont mouvantes : constamment en voie de se faire et de déterminer leur sens. Elles montrent qu'il n'y pas de sociétés plates, ou réduites à une unique dimension, et qu'il n'en ait aucune qui ne porte en elle plusieurs " possibles" à partir desquels les acteurs sociaux peuvent orienter leur avenir » (Balandier, 1971 : 9). Cette observation balandérienne, prouvant que « le présent peut provoquer un rajeunissement de la pensée sociale », (*ibidem*), inscrit la sociologie africaine dans une nouvelle orientation de la recherche en Afrique. Le rôle des associations dites de développement (que nous séparons des associations communautaires, de village, de clan, des partis politiques et syndicats) est, dans ce processus, incontournable.

Cependant, la sociologie générative n'est pas une sociologie de l'africanité, ou de l'apologie du dynamisme africain. Raison pour laquelle, dans une posture de « critique permanente, inlassable » (Ziegler, 1980 :32) « *il convient de revisiter l'Afrique pour savoir si les réactions surprenantes aux amputations et aux crises multiformes ne posent pas les fondements d'un système social et culturel qui s'annonce par les trajectoires et les cheminements que l'on doit s'efforcer de découvrir et de comprendre* » (Éla, 1998 : 20). Étudier les dynamiques sociales dans un contexte renvoie à un référent.

C'est donc dans cette perspective que la présente réflexion présente d'une part, les atouts et les réalisations des associations de développement, leur stratégie de mobilisation pour contribuer à l'atteinte de toute ou partie des dix-sept (17) objectifs du développement durable au Cameroun et, d'autre part, les logiques officieuses, les motivations inavouées, le choix rationnel en finalité ou en valeur (Weber, 1971 :28) de cette mobilisation.

I- Les associations de développement au Cameroun : mobilisation et contribution à la réalisation des objectifs du développement durable

Si le terme société civile (très globalisateur, complexe et ambigu, à la limite) peut apparaître diffus et variant en signification selon les lieux et les époques, il est important de garder à l'esprit que la société civile à laquelle nous voulons faire référence ici, est sa frange constituée des associations de développement, qui s'entendent comme servant d'intermédiation entre les aspirations de la base et le sommet, avec pour fin de retransmettre à cette dernière les aspirations de la première citée. Il s'agit de celles qui, disposant d'une autonomie propre, où ayant essaimé à la faveur d'un contexte particulier, servent de relais aux institutions financières et/ou de développement, dans un but bien précis, en ce sens qu'on lui attribue valeurs et vertus généralement opposées ou opposables à l'État, à tort ou à raison. Parmi elles, reviennent toujours le dynamisme et la forte capacité de mobilisation autour des idéaux communs.

1- Les associations de développement de l'ère précoloniale à nos jours

D'entrée de jeux, l'article 2 de la loi N° 90/053 du 19 décembre 1990 portant sur la liberté d'association en République du Cameroun qui prévoit que « *l'association est la convention par laquelle des personnes mettent en commun leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices* ». Du latin *associare* qui veut dire « joindre », « unir », l'association de développement, au sens que nous lui accordons dans cette réflexion, entité distincte des partis politiques, des syndicats et des organisations patronales, est « *l'action de se réunir durablement et, par extension un groupement d'individus unis dans un but déterminé* » (Akoun et Ansart, 1999: 40). Ce but, convenablement à cette recherche et dans le contexte actuel, est le développement durable.

L'historicité des sociétés africaines est fondamentalement liée à la dynamique de regroupement, d'association, comme le dit cet adage « *un seul ongle ne peut attacher un paquet* », ou encore, dans le même sens, ce proverbe de Mayotte, « *un seul ongle ne peut tuer un pou* ». Proverbes dignes d'une « *Afrique (historiquement) à la croisée des traditions* » (Nzhié Engono, 2013 : 98). L'histoire de ce qui deviendra les associations de développement

peut être chronologiquement structurée en trois ères : précoloniale (très souvent marginalisée dans l'historicité de la société civile camerounaise), coloniale et contemporaine ou moderne.

En ce qui concerne la période précoloniale, au travers de l'histoire de trois groupes de peuples camerounais (les peuples Bantou (les Bété notamment) ; ceux du Grass Field (Bamiléké par exemple) et ceux de la savane, les Foulbés en occurrence) de la période précoloniale, tels que nous l'enseigne le programme d'histoire des classes de 2^{nde} de l'enseignement général francophone au Cameroun, il ressort que, vivant regroupées en chefferies, en royaumes, ou en lamidats, les autorités suprêmes de ces modes d'organisation étaient toujours assistées par des conseils (modèles associatifs) qu'elles présidaient généralement. Ce sont ces conseils, ces formes associatives qui étaient à la base de l'initiation des activités socioculturelles et économiques du pays, bien que, au sein des familles existaient des chefs (de famille), chargés de transmettre la culture (ce tout qui englobe l'art, les croyances, la morale, le travail, les habitudes et aptitudes socialement acquises) désignés par le chef de village.

Selon ÉTOGA EILY (1971 : 31), « *le premier phénomène qui fait penser à une organisation (socio)économique dans les sociétés primitives au Cameroun, c'est la répartition des tâches entre homme et femme* ». Pour lui, à la période précoloniale, l'homme était ce *superman*, un « *homo faber primitif* »¹, un homme fort et courageux qui, comme un gentleman, est appelé à s'occuper de tout ce que cette force, comparativement à celle de la femme, lui permet de faire. Rien ne peut surpasser cet homme traditionnel, détenteur des potions magiques qui le rendent toujours forts, pense-t-il, pour conquérir la nature, dompter l'environnement et ses risques, comme le montre CAZENEUVE². Bref, à cet homme, le « *outside* », la « *Res publica* », l'agora, comme le démontre MIMCHÉ (2007). Et alors, la femme ?

« *La femme, en revanche, est préposée au travail de la terre, à diverses formes d'activités essentiellement domestiques et à la confection des vêtements, là où traditionnellement le costume d'Adam n'est pas la seule tenue réglementaire* » ÉTOGA EILY (*ibidem*). Il convient de remarquer que, cette organisation économique, sous la forme d'une répartition des travaux par sexe, a réservé à la femme la sphère du « *dedans* », faisant d'elle madame le ministre de l'intérieur, comme elle est encore appelée de nos jours en la mémoire de cette époque et des actes perdurant cette période. Elle avait, au regard de cette affirmation, la fonction nutritive de la famille toute entière, voire du village, de la communauté. Confinée dans le « *inside* », le « *oikosnomos* » (les règles, lois ou usages de la maison) comme le montrent Akoun et Ansart (1999 : 167), la femme jouait à la fois les fonctions de maternité et

¹ Le caractère primitif n'est pas entendu au sens que lui accorde HEGEL, *Leçons sur la philosophie de l'histoire*, Paris, Vrin, 1954, tr. fr. ou LÉVY-BRUHL Lucien, 1917. *L'âme primitive*, Paris : PUF ; 1951. *Les fonctions mentales dans les sociétés inférieures*, Paris : PUF (9^e édition) ; 1960. *La mentalité primitive*, Paris : PUF, (15^{ème} édition); mais, le caractère primitif est ici entendu au sens tout simplement du niveau primaire, du début d'une initiative.

² En ce qui concerne ce pouvoir supranaturel et optimiste caractéristique de l'imaginaire africain, il est importante une lecture de CAZENEUVE Jean, 1966, *Bonheur et civilisation*, Paris ; 1984. *Histoire des dieux, des sociétés et des hommes*, Paris : Hachette. Voir également MAUSS Marcel, WEBER Max., et al., 1930. *Civilisation : le mot, l'idée*, Paris.

de maternage, de production (des biens alimentaires et vestimentaires, ainsi que d'autres ustensiles de la sphère domestique), et de reproduction. Maternité tout comme reproduction, parce que procréatrice ; maternage parce que devant se charger de l'éducation ou mieux la socialisation de sa progéniture, principalement la fille. Ce qui signifie que la chose associative lui échappait ou, tout à fait, pour ainsi dire, lui était interdite, prohibée, par des mécanismes de domination masculine silencieuse, de violence symbolique, comme le met en exergue Bourdieu (2002).

C'est sans doute dans ce sens qu'au second chapitre de son ouvrage sur le *Dynamisme bamiléké*, consacré à la recherche « des fondements humains » de ce dynamisme (qui paraît de plus en plus paradoxal de nos jours), Jean-Louis Dongmo (1981 : 45) montre que la chefferie, fonctionnant comme « un État au sens plein du terme » constitue « l'encadrement politique » de la zone considérée. Cet auteur montre qu'au niveau de « l'encadrement social » (*idem* : 50 et suiv.), rythmés par le proverbe « l'union fait la force », les bamiléqués sont, presque instinctivement, « membres de plusieurs *loung* ou associations ». La logique est ordonnée dès la chefferie où se tiennent les unes, vers les quartiers, où se tiennent les autres. En dehors du « *mendzong* » ou association de classes d'âges, dit-il,

*les deux sexes ne partagent jamais le même « loung ». Chaque « mendzong » reçoit son nom de baptême à l'entrée de la classe d'âge concernée dans l'âge adulte. Le nom donné au nouveau « mendzong » est celui que portait la classe d'âges la plus vieille dont le dernier représentant vient de disparaître : ainsi, les noms tournent en quelques sorte (*idem* : 51).*

D'après l'auteur,

*c'est dans le cadre des « mendzong » que le chef mobilisait autrefois la population pour faire la guerre ou pour exécuter les travaux d'intérêt public. Il existe une vive compétition d'une part entre les différents « mendzong » de la chefferie, d'autre part à l'intérieur d'un même « mendzong », entre les membres. C'est dans ce cadre que les leaders manifestent leur valeur et émergent de la masse. Il existe une solidarité très solide entre les membres du « mendzong » lorsque l'un d'eux doit faire un travail comme par exemple la construction du toit de sa case, il sollicite l'aide de son association et on l'exécute ; de même lorsqu'un membre vient à perdre l'un de ses parents, ses camarades cotisent pour l'aider et viennent exécuter aux funérailles une danse qui ajoute beaucoup à l'éclat de la cérémonie (*ibidem*).*

Dongmo montre par-là que la société camerounaise, illustrée à travers les Bamiléqués, est historiquement associative. Il ajoute qu'il existe beaucoup d'autres « *loung* » au niveau de la chefferie, comme le « *Mekem Levou'o* » ou « *Nkam vu'* » qui est le Conseil des neuf notables, les « *Ka'a* », le « *Ndzè* » etc. dont le rôle essentiel est d'assurer la solidarité entre les membres, leur protection, débattre de leurs problèmes et s'entraider. Ainsi, sur le plan économique, affirme Dongmo, ces formes d'association ne sont pas seulement des groupes de travail, c'est aussi un organisme d'épargne et de crédit, revêtant deux formes : « *bank* », à taux variant librement selon les possibilités du membre et, le « *ntu'a* », somme déterminée, « ramassée à tour de rôle ». C'est à travers ces deux principales pratiques associatives que,

pense l'auteur, les Bamilékés (et les autres peuples du Cameroun qui ont ce mode d'organisation), se sont investis dans les activités agricoles et surtout non agricoles.

Dès lors, comme mécanisme de riposte silencieuse à la phalocratisation associative à la période précoloniale camerounaise, certaines femmes, dites les « casse-tête », les rebelles silencieuses, les « gauchistes » ou alors les « éveillées », se réunissaient « clandestinement ». Les stratégies développées consistaient à « *discuter de leurs choses ou secrets intimes au champ, rentrer très tard lors des périodes de culture, prendre la direction des rivières les plus éloignées, hors des chefferies* » (Enquête de terrain, 2012, Bafang, Ouest-Cameroun). Il s'agit là, des stratégies développées par les femmes pour s'éloigner momentanément des hommes et penser un peu par elles-mêmes, sans que l'ordre ne vienne du « patron » qui, très souvent, s'est comporté comme « le seul coq de la basse-cours », le seul porte-parole de Dieu, le seul autorisé à s'unir, ne donnant que des injonctions à celle qui, pense-t-il, est sa côte médiocre, sa côte gauche, agissant comme une foule flottante, faible, colporteuse des informations qu'elle déforme au fur et à mesure qu'elle les transmet. Cette initiative d'organisations clandestines va prendre une tournure révolutionnaire pendant la période coloniale et surtout, avec la découverte de la ville.

En ce qui concerne la période coloniale, elle est marquée, malgré des soubresauts et l'hégémonie gargantuesque du masculin, par l'émancipation grandissante de la femme, ou tout au moins, la sortie croissante du genre féminin de la sphère domestique. Selon Barbier, repris par Séverin Cécile Abega (2007 : 42), « *le petit royaume d'Assem était gouverné par une dynastie de femmes, et à l'arrivée du colonisateur Allemand, celle qui était au pouvoir était la septième à monter sur le trône de ses aïeules. Les Allemands mirent fin à cette royauté féminine et intronisèrent un homme après avoir humilié la reine devant ses sujets* ». Reprenant Pagnon (1997), le même auteur affirme que,

si les femmes eurent l'occasion de commercer quelque peu avec les firmes européennes, elles perdirent ce privilège, les hommes instruits dans les écoles sur les méthodes commerciales leur faisant une concurrence déloyale. Les "reines du marché" virent la tarification leur échapper avec l'entrée du pays dans le marché et la spéculation internationaux. Ce rôle de commerçantes qui leur conférait une indépendance politique et sociale diminua. Aucune femme ne fut nommée dans les Native Courts (...) Le système des Native Courts, s'il favorisait les droits des femmes en matière de politique matrimoniale ou de mariage, leur retirait en revanche leur pouvoir législatif, incarné par les assemblées féminines villageoises » (idem : 43).

Dans la logique d'exploitation des ressources naturelles du continent noir qui est alors mise en place, la main d'œuvre sera primordiale. *Ceux qui doivent travailler ce seront les hommes*. Dans tous les domaines jugés indispensables à la *mission civilisatrice* de la métropole, induit à la construction des chemins de fer, des plantations, mais aussi auxiliaires, commis d'administrations, les emplois seront d'abord et systématiquement masculins. Les hommes *doivent* aller travailler en ville, mais les femmes *doivent* rester à la campagne *afin de garantir le retour des hommes*. Toutefois l'attrait qu'exerce la ville à travers ses représentations symboliques va augurer à travers les femmes, ce qui se développera plus tard sous le nom d'exode rural. Soumises au joug du patriarcat traditionnel, mais souvent aussi de

la précarité des conditions d'existence en milieu rural, les femmes rejoindront la lisière des villes dans l'ambition de s'inventer un autre mode de vie (Éla, 1983 : 38). C'est ici qu'elles vont faire preuve d'entrepreneuriat. En effet, comme l'affirme Abéga (*op. cit.* : 35). « *elles survivent en exerçant des activités comme le petit commerce, la restauration, diverses formes d'artisanat, l'offre de leurs charmes, la fabrication clandestine d'eaux-de-vie (...) l'agriculture, le maraîchage* »

L'on observe que, cette description, faisant état de la progressive autonomisation de la femme, émigrant vers la ville qui lui est un paradis (Éla, 1994 : 80) montre une inventivité évolutive qui n'était pas toujours évidente dans le système traditionnel précolonial, et qui répond aux assauts du pouvoir vertical colonial, au travers des associations autour desquelles ces femmes se réunissent. Lieux d'entraide pour la défense de leurs droits et la réalisation d'objectifs communs, c'est à travers elles qu'elles pourront insuffler un véritable changement social qu'Éla (1998 : 21), reprenant Guy Rocher (1986 : 22), définit comme « *toute transformation observable dans le temps, qui affecte, d'une manière qui ne soit pas que provisoire ou éphémère, la structure ou le fonctionnement de l'organisation sociale d'une collectivité donnée et modifie le cours de son histoire* ». Appelées sans cesse à se réinventer et à se reconstruire notamment à cause de la mobilité matrimoniale qui implique pour elles de devoir effectuer des émigrations interne, par les liens du mariage exogamique, les femmes doivent constamment et à la différence des hommes créer de nouveaux liens basés sur des références autres que l'antériorité phallogratique.

Dans cette perspective, la solidarité féminine était nécessaire (entraide, travaux champêtres communs etc.), les associations féminines vont devenir le lieu par excellence de construction et de reproduction de ces liens, qui vont se caractériser par leur vitalité et devenir le lieu de résistance aux abus coloniaux et, surtout, des cercles stratégiques de déconstruction des mécanismes, des moyens, du pouvoir économique et de la violence symbolique par lesquels a émergé et s'est historiquement maintenue la « *domination masculine* » (Bourdieu, 2002 : 8, 12, 14, 40 et suiv.), « *l'ancestrale domination inscrite dans les structures traditionnelles* » (Nziegler, préface de Amougou, 1998 : 10). C'est associations, menant une lutte contre ce pouvoir hégémonique masculin répondent en même temps à la « *crise du lien social, la crise de l'affect* » (Nzhié Engono, 2004), constituant également, par les formes d'épargne qu'elles développent, un grenier pour la famille, pour le village. D'où, l'on assiste progressivement aux « *changements au féminin* » (De Lame et Zabus, (s/d), 1999) aux « *women entrepreneurs* » (*Idem* : 174), à la « *libre entreprise au féminin* », et faisant dire que « *la femme est l'Afrique de l'homme* » (*Idem* : 17).

C'est cette naissance de la dynamique féminine que Sassou Nguesso met en exergue, au travers des grandes figures ou personnalités féminines (*Ève ou reine africaine : Abuk, Ala, Asase Efua, Isis, Makeda, Kandalou, Goudit, Nzinga, Makunda, Kassa, Abla Poku* etc.) ayant participé à la construction historique de l'Afrique et, auxquels il faut penser, dans la marche du développement durable, notamment l'objectif du développement durable (ODD) n° 5, antérieurement troisième objectif du millénaire pour le développement (OMD)³.

³ L'ODD 5 est : « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ». Dans l'OMD 3, il était question de « promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ».

Leur combat a été fréquemment couronné de succès et c'est à ce prix qu'elles ont pu franchir les frontières les menant vers la *ville* qui n'avait pas été construite pour elles au départ. De même les victoires acquises par cette mobilisation associative ont contribué à leur redonner ou préserver leur indépendance économique et reconstruire le schème interprétatif ou représentatif à leur égard.

Après la colonisation, l'indépendance et bien plus. Le second contexte historique qui mérite sa dose de mouvement social est l'espace temporel 1960 à 1990. Dans cet espace se situe l'accession à l'indépendance des pays africains, l'opiniâtreté, - ne serait-ce sur le plan officiel - d'entamer le développement économique et socioculturel afin de reconstruire une Afrique morcelée, balkanisée, embrasée, ébranlée et étranglée par le système de pillage implanté par le « *civilisateur leucoderme* ». Le nouveau pouvoir qui succède au pouvoir colonial aura tout fait de juguler tous les espaces non seulement d'expression publique, mais aussi ceux vecteurs d'un dynamisme endogène, à l'instar des associations de développement, au nom de *la pensée unique* qui impliquait un schéma sociétal conçu par le haut, et dans lequel devait se fondre toute la société. Après l'accession à l'indépendance du Cameroun francophone en 1960, puis celle du Cameroun Anglophone qui avait choisi son rattachement au Cameroun francophone en 1961, le pouvoir en place va progressivement passer du système fédéral au système unitaire. Ce long paragraphe était à suffisance le monolithisme qui caractérise l'esprit associatif de l'après indépendance. Période à laquelle l'engouement associatif est "en panne" (Giri, 1986).

Ahidjo's decision to establish a dominant political party was, to an extent, influenced by ideological considerations. Although he did not formulate any new doctrines or bodies of ideas on a one-party state, his early pronouncements on the subject generally emphasized the need for what he called the dominant unifying party. His aims did not differ from those of other African leaders who chose the one-party system of government in the 1960s. (...) By such statements, he disavowed any intention of instituting a monolithic or totalitarian party. Stating at a 1961 press conference what he believed the prospective single party should be, he emphasized the difference between a unifying party (parti unifié) and a one party (parti unique). (...) on the whole, democracy would be practiced within the party. (...) but what he actually desired, and succeeded in establishing in Cameroon, was a one-party state" (Fuabeh Fonge, 1997 : 218-220).

Dans cette logique, le dynamisme dont avaient fait preuve les femmes pour défendre leur cause à l'époque coloniale, s'est effrité. L'État unitaire, État-providence, État prêt-à-tout faire est déconstructeur de toute incitation rassembleuse autre que celle impulsée par son *apôtre de la paix*. Seules ses infrastructures, notamment la chambre de commerce, d'industrie et de l'artisanat, créée depuis la colonisation et, celles qui, dans la logique de sa philosophie rentent. Tout est imbriqué dans le *grand parti unifiant*, l'UNC. Rien ne va pas résister à ce rouleau compresseur. Ainsi l'ordonnance n° 62-OF-18 du 12 mars 1962 portant répression de la subversion prise par le Président Ahidjo va stipuler en son Article premier que « *Quiconque aura, par quelque moyen que ce soit incité à résister à l'application des lois, décrets, règlements ou ordres de l'autorité publique, sera puni d'un emprisonnement de trois ans et d'une amende de 100.000 à 1 million de francs ou l'une de ces peines seulement.* Le second quant à lui, précise que « *quiconque aura, par quelque moyen que ce soit, porté atteinte au respect dû aux autorités publiques ou incité à la haine contre le Gouvernement de la*

République fédérale ou des États fédérés ou participé à une entreprise de subversion dirigée contre les autorités » et que, poursuit-il, « les lois de ladite République ou des États fédérés, ou encouragés cette subversion sera puni d'un emprisonnement de un à cinq ans et d'une amende de 200 000 à 2 millions de francs, s'il y a lieu à des peines plus fortes prévues par les lois et décrets en vigueur ». Le 3^e, prévoyait que « quiconque aura soit émis ou propagé des bruits, nouvelles ou rumeurs mensongères, soit assorti de commentaires tendancieux des nouvelles exactes lorsque ces bruits, nouvelles, rumeurs ou commentaires sont susceptibles de nuire aux autorités publiques sera puni des peines prévues à l'article 2 ».

Dans ce contexte l'on assiste à une annihilation de la vie publique au Cameroun, avec son corollaire, l'autocensure, tout ceci constituant « un facteur d'insécurité » de « l'État postcolonial » (Tshiyembe, 1990) entraînant la population à penser intrinsèquement que « mieux vaut la solitude pour la vie que la solidarité, l'unité pour la mort » (Enquête de terrain, 2016). Il est question d'éliminer toute forme, tout système de pensée critique à l'égard du nouveau pouvoir. La capacité de libre mobilisation, dont ont fait preuve les femmes est désormais enlevée aux populations à travers cette ordonnance au regard de laquelle, le Président Ahidjo, combat la dynamique associative dans son essence même. Ainsi le festival traditionnel *Ngondo* du peuple côtier *Sawa*, par exemple, sera interdit au prétexte qu'il menaçait l'unité nationale. Dans un tel contexte, le repli vers l'espace privé apparaît alors comme un exutoire dans lequel vont s'exprimer l'inventivité et l'ingéniosité des populations refoulées de l'espace public.

La troisième ère de l'histoire des associations de développement commence en 1990. En fait, le départ d'Ahidjo du pouvoir, va entraîner, avec l'esprit du renouveau, qui veut instaurer la démocratie au Cameroun, (Nga Ndongo, 1987), surtout par la liberté d'expression et d'association (un des principes fondamentaux de cette démocratie), le regain de la chose associative. Ceci a pour indicateur la multiplicité des médias (presse et audiovisuel) et des partis politiques sur le territoire national (Nga Ndongo, 1987 et 1993). Étant généralement admis que c'est partir des lois régissant les libertés publiques du 19 décembre 1990 que les associations de développement au Cameroun vont connaître une croissance somme toute exponentielle,⁴ il convient toutefois de rappeler que ce processus est aussi le fruit d'une maturation interne redevable aux forces impulsées depuis les luttes anticolonialistes et, après la colonisation, les querelles de pouvoir entre les partis politiques contre l'esprit monolithique du *blanc de remplacement*.

Le nouveau pouvoir va sembler en tenir compte. Une fois ses bases consolidées après l'échec de la tentative de coup d'état du 06 Avril 1984 et le remplacement de l'Union Nationale Camerounaise par le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais au congrès de Bamenda en 1985, une ébauche de démocratisation va voir le jour. De nouveaux slogans tels : *démocratie, moralisation, rigueur* seront à l'ordre du jour du régime du *Renouveau*. Son promoteur proposera son nouveau projet de société à travers un ouvrage : *Pour le libéralisme communautaire*. À l'analyse des faits, le nouveau régime semble plus soucieux d'exercer un contrôle moins oppressant que son prédécesseur.

La crise économique qui commence dans la décennie 1970 et qui continue jusqu'à l'imposition des programmes d'ajustement structurel de 1980, va entraîner un remodelage de

⁴On dénote plus de 10 000 associations à ce jour

la philosophie et du régime de gouvernance. En fait, Suite à la chute du mur de Berlin, de l'expérience Béninoise, lors du sommet de la Baule de 1990, le Président Mitterrand va affirmer que l'aide de la France sera désormais proportionnelle aux avancées démocratiques des pays Africains. Des voix vont, dès lors, se faire entendre pour revendiquer plus de libertés. Après une résistance initiale à ce mouvement social, et sous la pression internationale, la loi n° 90/053 du 19 Décembre 1990 va rétablir la liberté d'association et le multipartisme⁵. S'agissant des associations, cette loi va stipuler en son article 1^{er} que « *La liberté d'association proclamée par le préambule de la Constitution est régie par les dispositions de la présente loi. (2) Elle est la faculté de créer une association, d'y adhérer ou de ne pas y adhérer. (3) Elle est reconnue à toute personne physique ou morale sur l'ensemble du territoire national* ». Le 6^e prévoit que, « *sous réserve des cas de nullité prévus à l'article 4, les associations se créent librement. Toutefois, elles n'acquièrent de personnalités juridiques que si elles ont fait l'objet d'une déclaration accompagnée de deux exemplaires de leur statut.*

Ce nouveau contexte consacre la libre association et, de lui la prolifération actuelle des regroupements dont l'intention ou la mission officielle est d'impacter, par sa mobilisation et ses activités quotidiennes, le développement national.

2- La prolifération des associations dites de développement, des objectifs du millénaire pour le développement aux objectifs du développement durable

L'après 1990 est une étape de crise qui a favorisé le pullulement des associations sur la scène publique, se caractérisant par leur hétérogénéité. L'an 90, au Cameroun, est marquée par une triple révolution : juridico-légale (comme nous venons de le montrer, avec la loi du 19 décembre), politique (le renouveau, déterminé à enclencher le libéralisme et la démocratisation), et économique (avec l'ultra-libéralisation de l'économie, caractérisée par le désengagement étatique et la privatisation, l'adieu de la subvention du secteur primaire de l'économie). Cette triple révolution, cette crise en triplice, malgré la stagnation qu'elle a entraînée, après une longue socialisation de la population dans l'attentisme, va inciter certains peuples à trouver dans les micro-regroupements, une stratégie d'épargne, d'investissement, d'innovation. Cette ère coïncide avec l'entrée en jeu considérable des organisations internationales non gouvernementales qui vont inciter nationalement, la création des formes d'alliance similaires. Ainsi, à Yaoundé, siège des institutions, le rapport au pouvoir paraît un rapport de conciliation, tandis qu'à Douala capitale économique, il est rapport d'affrontement (Otayek). Dans cette région l'influence des partenaires internationaux semble être moindre qu'à Yaoundé par exemple. Ici, elles semblent le plus être orientées vers la captation des financements internationaux, suite aux accords que l'État conclut avec les bailleurs de fonds. Dans le nord du pays par contre, (PASC, 2010 : 1) elles se caractérisent par le travail avec de ONG internationalement reconnues ou par la mise en place de grands programmes

⁵Cette loi sera complétée en 1999 par une loi sur les ONG qui présente certains avantages, notamment en matière d'accès aux sources de financement. Toutefois, le passage du statut d'association à celui d'ONG n'est pas évident et à ce jour on n'en dénombre qu'une cinquantaine dans tout le pays.

Forts de cette ébréchure dans la souveraineté de l'État (Tshiyembe, *op. cit.*), les politiques économiques qui vont s'élaborer de concert avec les partenaires internationaux, viseront à inclure le mouvement associatif comme acteur indispensable afin d'atténuer les conséquences de la pauvreté. Celle-ci sera alors parée de tous les atouts au détriment de l'État déchu de son socle. La vision qui va prévaloir chez les bailleurs de fonds est une vision minimaliste et non interventionniste de l'État, comme l'a exigé les institutions du Bretton Wood (Fonds Monétaires international et Banque Mondiale). C'est désormais avec ses associations et non plus seulement par l'État que transitera l'aide des bailleurs de fonds. Dans ce sens, reprenant Campbell (2001 :15), Séverin Cécile Abega (2007 : 83-84) souligne que « *Dans les termes de la Banque, la légitimité politique, est une stratégie qui devrait permettre de "libérer" la société civile, de rendre le pouvoir a la population, afin de mettre en œuvre des programmes de développement grâce au renforcement d'organismes a la base et notamment ceux capables de promouvoir l'esprit d'entreprise a la base* ». Cette décision est au centre de l'accord de Cotonou et du consensus de Washington. Il est à noter que cette réorientation stratégique intervient surtout à la fin de la guerre froide et vise à intégrer les associations de développement dans l'agenda libéral que promeuvent ces institutions.

Ce contexte particulier consacre aussi la maturation de la prise en compte des problématiques de développement humain et d'impact environnemental à l'échelle mondiale, qui s'étaient traduites par la Conférence de Stockholm en 1972. C'est ici qu'est évoqué le concept de *développement durable* pour la première fois. En 1987, le rapport Brundtland donnera sens à ce concept en le définissant comme « *un processus de changement dans lequel l'exploitation des ressources, les investissements, l'orientation du développement technique ainsi que le changement institutionnel sont déterminés en fonction des besoins tant actuels qu'à venir* ». L'agenda 21 qui va naître de cette conférence va cibler neuf catégories sociales concernées par la question du développement durable. Parmi elles on note « *les femmes, les enfants et les jeunes, les populations autochtones, les organisations non gouvernementales, les collectivités locales, les travailleurs et leurs syndicats, le commerce et l'industrie, la communauté scientifique et technique et les agriculteurs* » (Anctil et Diaz, 2016: 28). Dans la dialectique entre le développement et l'environnement, il sera désormais question de trouver un équilibre entre les limites et les besoins, de façon à améliorer les conditions de vie des plus pauvres.

Ainsi se situe le processus qui va le conduire au point d'achèvement de l'initiative PPTE⁶ en Octobre 2000. À la fin du programme triennal 1997-2000 conclu avec le FMI et assorti d'une facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR), le Cameroun va produire un Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP) en avril 2003, qui sera l'une des boussoles visant à la mise en œuvre des financements de l'initiative PPTE. Dans la préface de ce document, le Premier Ministre d'alors Peter Mafany Mussongue, écrivait déjà qu'il traduisait « *clairement l'ambition des autorités d'œuvrer pour la réalisation des objectifs de développement pour le millénaire* ». Ce document, poursuit-il, « *a été élaboré par le Gouvernement, dans le cadre d'un processus dynamique et ouvert, mettant à contribution la pleine participation des populations à la base, de la société civile, du secteur privé et des*

⁶Pays Pauvre Très Endetté

partenaires au développement, aux côtés des administrations publiques ». Tous ces éléments nous amènent à croire que, obligé de se désinscrire de la démarche *top-down* et, à défaut d'une approche *bottom-up*, l'État s'inscrit désormais dans une approche horizontale dans sa prise de décisions. L'État, malgré un taux de croissance positif de 2003 à 2008 avec l'implémentation du DSRP, qui sera remplacé par le DSCE, va s'engager dans la réalisation des huit (08) Objectifs du Millénaire pour le développement à l'horizon 2015. La post 2015 sera marquée par la validation, en septembre 2015, de dix-sept (17) objectifs du développement durable, par l'Assemblée Générale des Nations Unies et l'Accord de Paris pour la lutte contre le changement climatique de décembre 2015, où le Cameroun a été représenté par le Ministre des relations extérieur, Lejeune Mbella Mbella (voir la liste à cet effet).

Ces deux vastes programmes vont faire témoigner l'existence de plus de 200 associations, mobilisées à cet effet, parmi lesquelles, les plus observées quotidiennement sont : l'Association des acteurs de développement (ADEV), Jeunes volontaires pour l'environnement (JVE), Jeunesse active pour le développement (JAD), Cameroun youth initiative for agricultural and rural development (CAMYIRD), Women in développement (WID), Association jeunesse verte du Cameroun (AJVC), le Réseau des jeunes pour la préservation des forêts d'Afrique centrale (REJEFAC), etc. Elles font « route commune » avec le conseil national de la jeunesse du Cameroun (CNJC) et le service français du volontariat.

Célébrées par les bailleurs de fonds internationaux, ces organisations ou associations de développement sont reconnues pour « *leur capacité à recenser les besoins des citoyens, à investir dans les secteurs et régions négligés, ainsi qu'à fournir des services aux populations socialement exclues ou hors d'atteinte* » (Union Européenne, 2014). Ce fait semble pertinent au premier abord dans la mesure où, les objectifs de ces différentes associations cadrent presque toujours avec les secteurs financés par les partenaires techniques financiers et les organisations internationales. Ce sont les objectifs des OMD, et/ou ceux des ODD. Ainsi l'audit social de l'association JAD fait ressortir qu'elle aspire à « *palier au découragement et à l'abandon de soi de la jeunesse, à l'inadéquation entre les actions de développement des élus locaux et les besoins réels de la population, à une paupérisation galopante dans les cités* » (JAD). Ces objectifs peuvent se rattacher à la deuxième cible « *fournir un emploi décent et productif à tous, femmes et jeunes inclus* » de l'objectif 1 des OMD « *Réduire l'extrême pauvreté et la faim* ». Celui de l'ADEV est de « *contribuer à la mise en œuvre du développement durable et intéresser les acteurs sociaux aux questions de développement durable avec un organigramme bien défini. Les cibles de l'association sont : les jeunes, les personnes handicapées, les collectivités territoriales décentralisées et les orphelinats* ». Ceci cadre globalement avec les objectifs 3, 11, 12, 13, 14, 15, 17, soit en tout, au moins 7 des 17 cibles du développement durable, à mettre en œuvre d'ici à 2030. Celui de JVE-Cameroon est de « *permettre aux jeunes camerounais, par le volontariat, de réaliser pleinement leur potentiel et contribuer à la préservation de l'environnement* », quand CAMYIRD veut contribuer au développement « *des innovations agricoles et à la définition des politiques agricoles* ». S'y retrouvent au moins les objectifs 2 « *en finir avec la faim, atteindre la*

sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable » et 12 « *assurer des modèles de production et de consommations durables* » des ODD.

Si on note une adéquation entre l'objectif de ces associations et les thématiques globales de l'heure, il en va tout autrement en ce qui concerne la participation et les visées effectives de ces associations à la réalisation de ces objectifs. Il convient donc d'analyser leur action et de voir si elles sont quotidiennement conformes aux attentes placées en elles.

II- Un mouvement associatif « déviant » : la quête de l'argent, des postes et de la notoriété

La déviance, du latin *deviare* « *s'écarter du droit chemin* », « non-respect des modèles idéologiques et comportementaux institutionnellement agréés » (Akoun et Ansart, 1999 : 145), suppose l'existence de la norme, laquelle, dans le contexte associatif camerounais, correspond au cadre légal de 1990, précisé ci-haut, et qui précise la vocation, la mission principale de l'association. S'il faut reconnaître avec Marie Thérèse MENGUE que, « *l'émergence repose sur une société civile forte indépendante* » (2004 : 13), ou mieux « *un État fort et une société civile forte* » (*idem* : 5), il va pourtant sans dire que, c'est par rapport à ce cadre et aux attentes sociales qu'il convient de mesurer la performance réelle de ces associations.

1- Le manque de moyen, l'absence d'expertise spécifique et opportunisme

À la lumière des missions d'audit social de conformité et de performance réalisés auprès d'une dizaine d'association de développement et leurs partenaires, dans le cadre des évaluations formatives du programme GERES-FNE 2015-2016⁷, au plan interne, la plupart des associations n'ont pas de manuel de procédure, de répertoire de risque ou de code de conduite, certains n'ayant même pas un plan stratégique, ni une cartographie des compétences ou de répertoire de CV. Les consultants junior, chargés de cette mission d'audit social ont émis également, dans leur diagnostic, le constat d'après lequel certaines associations de développement sont non conformes (exerçant sans déclaration ni autorisation, ce qu'ils appellent de « déviance de procédure ») et, elles ne disposent pas de financements endogènes (très peu sont les membres qui paient leur cotisations et leur frais d'adhésion, y compris les membres du bureau exécutif).

Ces carences observées en interne les rendent vulnérables sur le plan externe. Dans un contexte où la matrice essentielle de leur action reste l'accès aux sources de financement, cette vulnérabilité, à bien des égards, leur ôtent le pouvoir compétitif, qui est au sens de Nga Ndong (2015), l'aspect le plus important des trois aspects du développement que sont, en

⁷ Lors du programme de formation en « audit et contrôle de gestion » 2015-2016 financé par le Fonds National de l'Emploi du Cameroun et réalisé par GERES Formations, dans lequel nous avons été cumulativement directeur de la formation et formateur d'audit social, sociologie des organisations et responsabilité sociétale des entreprises (RSE), l'un des travaux de stage que nous avons confiés aux étudiants (master et licence) a été la réalisation de l'audit social des organisations de la société civile et collectivités territoriales décentralisées (CTD, communes ou mairies). Cet outil d'évaluation de plus en plus utilisé par les sociologues français, né depuis 1982 avec l'Institut d'audit social (IAS), s'est révélé être un instrument important d'évaluation de la performance organisationnelle et de promotion de l'économie sociale et solidaire (Jeantet, 2008 ; et Alcolea-Bureth, 2004) de la RSE et du développement durable (Jounot, 2010).

plus de celui-ci, le qualitatif et le quantitatif. Leurs lignes d'activités (pour celles qui ont un plan d'action, et qui en font un bilan) sont construites en fonction des lignes d'actualité du financement mises sur pied aussi bien par les fonds internationaux en faveur du développement (FED, PASC, etc.) que par les bailleurs de fonds internationaux et certaines autorités locales et les CTD. Ces résultats d'audit ou *d'écoute*, à partir d'entretiens *in situ* et d'études de documents porteurs de sens socialement significatifs, montrent bien plus que, la plupart de ces associations n'ont pas de partenaires financiers stables. Ce qui rend la mise en œuvre de leurs actions difficile⁸, les plongeant dans un « calcul incessant », qui les plonge dans l'opportunisme. Bien que l'ADEV s'y démarque de plus en plus, concluant des conventions de partenariat avec les établissements scolaires (dans lesquels elle forme en « entrepreneurship and leadership »)⁹, les associations sœurs, utilisant les fonds propres, les cotisations des membres - à l'exception des conseillers et certains membres du bureau exécutif -, ne se paient pas à temps.

Dans cette perspective, certaines associations ont rempli des critères à même de faire d'elles des interlocuteurs privilégiés des partenaires au développement, comme l'AFD, le Centre des Nations-Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale (CNUDHD-AC) et des programmes spécifiques comme le Programme Concerté Pluri Acteurs (PCPA), le PFBC etc. Dans un contexte marqué par le foisonnement de ces types d'association dont certaines n'existent réellement et n'agissent que dans les valises, c'est la « guerre de tous contre chacun », l'« à qui mieux-mieux », le « monde du canard », la course et chasse aux partenaires et à l'argent. Du fait de l'absence de lisibilité précise dans les attributions des structures participant à son implémentation, celles-ci se sont retrouvées à la fois juges et parties dans sa mise en œuvre de certains programmes qui requièrent pourtant de l'objectivité dans les procédures de sélection. De ce fait une par exemple, une dizaine d'associations siégeant, sur plus de 200 existant et cartographiées, détenant l'essentiel du pouvoir de décision, s'attribue environ 56% des financements en l'espace de deux années (PASC, 2009 : 52). Le budget d'un programme se trouve ainsi absorbé par des associations fictives, au détriment de celles agissantes. Ce qui entraîne très souvent l'interruption ou l'arrêt prématuré du programme.

C'est le cas par exemple de l'initiative de la coopération canadienne nommée « Microprojets Productifs en Faveur des Femmes Camerounaises MPPFFC », qui, dans le cadre de l'objectif 3 des OMD visant à « *promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes* », a été récupéré par des acteurs locaux à travers la création d'associations de façade dans le seul but de capter les financements destinés à ce programme. Malgré leur exclusion, les Coopératives d'épargne et de Crédit des Promotrices (CEC PROMM) qui ont vu le jour dans le cadre de ce programme ont été secoués par divers scandales financiers. Pareil constat caractérise « la déchirure » et les « bouquets d'injures entre différents acteurs et associations de développement, ainsi que leur cadres de concertation et de fédération, où l'argent et les réseaux d'appartenance font le pouvoir et, le pouvoir et les réseaux donnent de l'argent pour

⁸ Makala Catherine Helene, Ada Ondoua Marie Catherine Sylvia,

⁹ C'est le cas de la convention de collaboration entre l'ADEV et l'Institut polyvalent Wagué, sis à Nkolfooulou-Soa (Cameroun), qui, par le Malala Leadership and entrepreneurship program, a permis au Cameroun d'être parmi les six (06) Africains qui ont obtenu la bourse complète pour le Yale Young Global Scholars program 2016, représenté par Messina Élysée Joël, un des 50 élèves-membres, volontaires de l'ADEV, de cet institut.

financer des activités dans lesquelles la place de la nourriture, des pause-café, de la location des grandes salles confortables pour des conférences parfois où tout le monde est expert, dans ces activités les logiques liées à la gabegie financière et de temps, priment sur la compréhension d'une réelle mentalité d'action collective (Sala Pala et al., 2009). En outre, lors de l'une des réunions du CNUDHD-AC avec les organisations de la société civile, après la formation pour la rédaction des rapports alternatifs, il a été demandé à ces associations de proposer un bureau pour une association les fédérant, et devant être la voix des OSC auprès dudit Centre. Désarroi ! Chacun tire ses intérêts, si ce ne sont ceux de l'association d'appartenance. Des problèmes, d'égo, de tribalisme et d'argent renaissent. Ils n'ont pas pu, après plus de huit heures de travaux, le lendemain, pareil. Après avoir fait montre de cette incapacité, à l'heure des questions, suggestions et perspectives, ce que les leaderrs trouvent à demander au Centre, ce sont des badges pour confirmer leur visibilité sur le terrain, de l'argent pour financer leurs activités etc. Et le Centre n'est pas subventionneur ou prêteur, c'est là son moindre défaut face à cette attente, il est là pour appuyer les initiatives et non en créer, affirme, ce mois de mars, Abdoulaye Traoré, représentant du Directeur. Les bailleurs de fonds internationaux ne seraient-ils pas en train de se fourvoyer en voulant absolument faire des associations de développement des alternatives crédibles aux lourdes pesanteurs étatiques ?

2. Dans l'étau de l'instrumentalisation

Les exemples utilisés ci-dessus font constater le problème de l'intérêt général au sein des associations de développement, mais aussi celui des compétences nécessaires pour gérer tout apport de fond des partenaires techniques et financiers. Ces apports peuvent constituer un grand facteur de déstabilisation pour ces organisations, plus troublant et aussi préoccupant est celui de leur rapports avec les partenaires techniques et financiers. Dans le premier cas, l'absence de réaction du Comité Catholique Contre la Faim et pour le Développement suite à ces actes de corruption avérée parait étonnant. On serait amené à croire que certaines associations de développement servent en fait de *prestataires de services* à certains partenaires techniques et financiers, qui les instrumentalisent pour mettre en place leurs politiques. La vulnérabilité financière, l'absence de culture de l'intérêt général, rend les associations de développement encore plus vulnérables lorsque les partenaires techniques et financiers disposent de ressources considérables. Principal acteur avec le Fonds Monétaire International, du rognage des prérogatives étatiques en matière économique, la Banque Mondiale voit en les associations de développement un interlocuteur capable de réussir là où l'État a échoué : la réduction de la pauvreté, notamment. Ces genres d'associations de développement se situent dans la continuité historique de ce qui a fait la base de leur dynamisme, c'est-à-dire une instance de relais des aspirations de la base vers le sommet que constitue l'État. À travers elles, la Banque Mondiale justifie l'adhésion des populations locales aux politiques visant à éliminer la pauvreté et à réduire les tensions au sein de ces mêmes communautés. On retrouve ici le même souci d'unanimité de la pensée qui avait cours durant la période du parti unique car, en réalité, la majorité de ces associations qui sont mobilisées pour passer à la télévision, à la radio, dans la presse et sur les réseaux sociaux par internet, pour justifier que telle entreprise œuvre socialement, ne sont rien d'autre que des marionnettes, des pions des entreprises et certains bailleurs, pour marquer leur adhésion à une

norme ou certification. Certaines entreprises du secteur privé, dont nous préférons taire le nom ont pu souscrire à ISO 26000 de cette façon, utilisant les associations dites éco-centrées, environnementale ou ODD 7, 12 et 15. Les projets sont ainsi concoctés par la Banque Mondiale et certaines entreprises tant nationales qu'internationales utilisant les associations de développement comme relais pour les faire adopter par les populations locales, comme l'ont fait les explorateurs et les missionnaires, dès la traversée des côtes africaines. L'adhésion ainsi obtenue permet d'augmenter la probabilité de succès des projets. Les associations qui jouent le jeu sont récompensées par la manne financière. Cameroun-créa et We are Cameroon, sont deux nouvelles associations, nées des ODD et surtout de la crise sécuritaire liée à Boko Haram, connues pour cet esprit de magnificence et d'instrumentalisation. Dans ce contexte où elles ne sont que la voix de leur maître, peut-on espérer les voir agir de façon endogène ? Quid des ODD ?

3. La cooptation des leaders des associations de développement par les leaders politiques et le gouvernement : quel sens donner aux tripartites et l'accord de Cotonou ?

Le paradoxe observé entre la promotion des associations de développements comme interlocuteurs et alternatives valables pour les bailleurs de fonds internationaux et partenaires de l'État appelle à un premier constat. La dynamique endogène du mouvement associatif qui date de la période coloniale, soit a été à nouveau brisée, comme à l'époque du régime monolithique, soit n'a pas résisté à *la prostitution* auprès de certains partenaires techniques financiers, parmi lesquels, les partis politiques. Pourtant, les attentes des citoyens sont toutes autres, bien que ces associations sachent ajuster leurs objectifs avec les priorités globales de l'heure. La question est de savoir dans quel but elles le font ? L'hypothèse d'une logique de survie n'est pas à exclure, dans un contexte où le libéralisme (y compris étatique), est la loi du plus fort, le plus fort étant le plus persuasif, le plus persuasif ayant l'aptitude à se créer des amitiés, amitiés pas toujours sincères quand il faut tout mettre en jeu pour avoir un cash-flow pour créer ou investir dans un « business juteux », ou avoir un matricule, « garantie d'un lendemain tranquille » (Enquête de terrain).

Otayek, à partir de 03 études sur la société civile a démontré des cheminements différents dans la vie associative. Certains ont conservé une dynamique propre qui fait leur essence originelle, celle d'instance d'intermédiation entre les aspirations de la base et le sommet. On peut ainsi citer, en plus de l'ADEV, la campagne de l'Association Citoyenne de Défense des Intérêts Citoyens (ACDIC), contre l'importation du poulet congelé, qui a abouti à l'interdiction d'importation de cette denrée en 2006, et au redécollage de l'aviculture locale. Cette campagne anticipait en quelque sorte l'objectif 12 des ODD déjà cité. Parvenir à de tels résultats exige des associations locales qu'elles aient des capacités de financement endogènes, une bonne lisibilité de leur fonctionnement interne, des compétences avérées en lobbying et plaidoyer, de monitoring de l'action gouvernementale mais aussi une certaine assise populaire¹⁰ et une indépendance envers les partenaires techniques et financiers, ce qui est loin d'être le cas pour la plupart des associations. Comme le démontrent Owona Nguini, Kala

¹⁰ En 2012, Bernard Ndjonga avait été réélu président de l'ACDIC au cours d'une assemblée réunissant 200 délégués venant de toutes les régions du pays. Il avait obtenu 160 voix sur 187 votants.

Lobé, Kiamba et certains auteurs du rapport PASOC sur l'état de la société civile au Cameroun, leur politisation quotidienne est monnaie courante, par exemple pour les défilés payants lors des cérémonies, au rang des partis politiques en quête de visibilité et d'estimation d'existence, très souvent sans programme, sans projet ni culture et socialisation politiques (Braud, 2003 : 233 et 287), surtout en milieu rural. C'est à ce niveau qu'il faudrait voir la place accordée aux acteurs non étatiques par les accords de Cotonou, constamment réaménagés, réévalués en fonction de l'évolution du contexte global. C'est l'émergence de ce type d'acteurs dans des sphères de négociations, qui pourra faire sens à la possibilité réelle des acteurs des associations de développement, d'impacter positivement les ODD. Il convient de mieux les manager, par l'instauration d'une gouvernance associative rigoureuse et objective, détachée du cadre affinitaire et des systèmes de parrainage népotiste et favoritiste.

CONCLUSION : la mobilisation des associations de développement : pour quelle renaissance ?

En définitive, l'action citoyenne pour le développement a une historicité propre, qui a évolué de pair avec le peuplement, l'installation des hommes sur une terre, leur organisation sociale et surtout, la construction de l'État Camerounais moderne. Elle a su faire preuve d'adaptation et réadaptation au fil du temps, sans vraiment complètement disparaître, même à ses moments les plus critiques. De même, elle a su dans une période de crise de l'État démiurge, profiter des espaces d'expression qu'elle a pu s'ouvrir ou qui lui ont été offerts de façon conjuguée. Mais surtout elle a été investie par des entrepreneurs sociaux qui, dans un contexte de survie et de désengagement ou de (l'ultra)libéralisation étatique, ont vu en elle, un palliatif à *l'État vache à lait*. Malheureusement, ce même contexte et parfois, ces mêmes entrepreneurs (économiques, sociaux, politiques) et les leaders associatifs eux-mêmes, contribuent au détournement de ses buts, que Charles PERROW (1972 : 17-18) démasque en ces termes :

one of the problems of organizations is that they are very leaky vessels. It is quite easy for a member of one of them to use some of his power and leverage for his own rather than for the ends of the organization. (The ends of the organization we may say for the present, are those of a small group at the top of organization or, in many cases, a small group outside the organization who control those at the top)¹¹.

Cette assertion traduit à suffisance l'utilisation, l'instrumentalisation des associations par leurs leaders, agissant par conséquent comme des « colons et les blancs de remplacement », parlant blanc faisant noir, ou mieux, pour emprunter cette figure de Frantz FANON (1952), des personnes à la « peau noire masques blancs » au sein des organisations dont ils sont les directeurs exécutifs, les promoteurs ou alors les présidents fondateurs coordonnateurs. C'est à partir de cette instrumentalisation, de ces détournements de but qu'il convient de comprendre les raisons pour lesquelles certains membres d'association cumulent

¹¹ Traduction : « l'un des problèmes des organisations c'est qu'elles s'apparentent à des vaisseaux troués. Il est facile de voir l'un de leurs membres utiliser une partie de sa position ou de son pouvoir à des fins personnelles, plutôt qu'aux fins de l'organisation. (On peut dire que les buts de l'organisation, à ce moment, sont ceux d'un petit groupe au sommet de la hiérarchie de l'organisation ou, dans plusieurs cas, d'un petit groupe situé en dehors de l'organisation et qui contrôle ceux qui la dirigent) ».

les postes ou pouvoirs, se veulent éternellement présidents, directeurs exécutifs, secrétaires généraux, fondateurs, promoteurs, trésoriers ou à défaut, se trouvent dans l'obligation de créer leur « part », leur « propre organisation ».

Ce constat a été très clair et explicite lors de nos investigations, avec les cas frappants de la CEFDHAC, du REJEFAC et bien d'autres associations qui, ce jour, se veulent accompagnatrice des ODD : forte concentration de pouvoir et cumulation de poste, appartenance à plusieurs organisations. Tel que nous l'a déclaré un membre (Enquête de terrain, novembre 2015), « *Il faut bien avoir tous ces postes, pour être vu, être la vedette des OSC et avoir de la place sur le soleil, avoir un nom à la fois dans le pays et à l'international* » ; comme certaine, « *silencieusement détestée par ses membres, ceux d'autres associations, mais aimée par les acteurs institutionnels* » (Enquête de terrain, novembre 2015). Cette instrumentalisation, politisation et musellement de la dynamique associative constitue un grand risque, un obstacle à une réelle renaissance, comme l'a précédemment souligné, au troisième chapitre de cet ouvrage, MENYE NGA Germain Fabrice.

Cependant, si la mentalité associative, ou alors le « *logiciel mental* » des acteurs de développement associés – pour tricher la nouvelle formule au vaste contenu, propre à Étienne SONGA – semble être en « distorsion cognitive » (pour employer à bon escient l'expression de BANINDJEL Joachen), freinant l'émergence, étymologiquement synonyme à la renaissance (comme le démontre un de nos auteurs), le mouvement associatif, cette action collective pour le développement dans son essence originelle, continue d'exister. Lui donner une signification et une portée plus large nécessite une réflexion sur les moyens de financement endogène qu'elle se doit de générer. C'est dans ce contexte qu'elle peut véritablement transmettre les aspirations de la base au sommet et non plus être majoritairement un canal par lequel les partenaires techniques et financiers recherchent l'adhésion des populations locales à leurs projets, ou une instance de consultation facultative de l'État. Une telle perspective rejoint à coup sur le même mécanisme qui a contribué à l'élaboration des objectifs du développement durable, entraînant par là une adhésion mondiale et, une forte propension à la réalisation optimale de ces 17 objectifs et par là, la renaissance africaine, même s'il convient de signaler que l'idéologie du développement (durable aussi), est une idéologie éminemment euraméricaine.

Pour une renaissance africaine, le continent de Lucy et de Toumaï, encore dans un logiciel marqué par l'enflure de l'irrationnel dont la griffe et l'expertise particulières sont le détournement des buts, doit pouvoir observer, dans une mondialisation « douée d'un pouvoir de coercition » au point de sembler être « extérieure à l'individu », au sens durkheimien, et qui n'épargne personne, d'un regard sociologique, ce que nous appelons ici, l'*euraméricasitisation* de l'Afrique : cette maximalisation de la divulgation imposante et implosive des cultures (très souvent non contrôlées, non sélectionnées et aliénantes) principalement et respectivement de l'Europe, de l'Amérique et de l'Asie) en Afrique, et contribuant à la massive émigration des Africains vers ces plaques continentales considérées comme « terres promises », par un système de « *Welcome to strangers* », comme le démontre NGUEULIEU Élias Perrier (2013).

Telle ressource, telle résultats, la mobilisation de façade dont font preuve les leaders associatifs et les autres membres entraîne des maigres résultats et, s'il ne faut prendre pour indicateur que les rapports d'activités ou le bilan annuel, l'on conclura aisément à leur médiocrité, voire leur nullité. Pourtant, s'il faut se référer aux images, dans un « monde de paparassites », ou une « société civile paparassitaire¹² », l'on peut conclure immédiatement à une « société civile parfaitement mobilisatrice ». Que l'apparence ne trompe pas. Il était donc urgent de chercher les mobiles qui sous-tendent cette priorité de l'apparent, cette action en miette ; car, pour Jean René LOUBAT (2006 : 58), « l'association suppose la réunion volontaire d'acteurs libres et égaux de droit. Elle tire sa légitimité de cette réunion même, ce qui est la définition de la démocratie moderne ». Michel ADAM (2005 : 17) ajoute que : « pour un très grand nombre de personnes, l'association représente d'abord un modèle obligé de démocratie, alors qu'elle est d'abord un modèle de liberté » et à Francis BATIFOULIER (1999 : 27) de renchérir « la mission associative est de porter la demande des publics en situation de fragilité sociale ». Ces différentes contributions élucident l'idéal de la vie associative fondé sur les valeurs démocratiques, bien que, « la simplicité apparente du fait associatif cache une complexité fascinante, une diversité extrême et contradictoire, des problèmes récurrents et des comportements concurrentiels (...) » (ADAM, *idem* : 256) qu'il nous est paru nécessaire de passer au miroir afin d'interpeller les acteurs, pour un réel dynamisme, une impérieuse nécessité de contribuer à l'émergence, un urgent et incontestable besoin de renaissance, posant ainsi « la mobilisation de solidarité en période de crise » ou, « la solidarité en débat » (Marcus NDONGMO et Cahier de l'UCAC, 2011).

BIOGRAPHIE

ABEGA (Séverin Cécile),

- 1999 *Société civile et réduction de la pauvreté*, Yaoundé, Clé.

- 2007. *Le Retour de la société civile en Afrique*, Yaoundé : PUCAC.

ADA ONDOUA (Marie) et al., 2015. « Rapport d'audit social de l'ADEV », Yaoundé : GERES Formations-FNE.

ADAM Michel, 2005. *L'association, image de la société*, Paris : Harmattan.

ADEV Décembre 2015. « Bilan annuel des activités de l'Association des acteurs de Développement », Yaoundé : SG/ADEV.

AKOUN (André) et ANSART, (Pierre), (s/dir.), 1999. *Dictionnaire de sociologie*, Paris : Seuil.

ALCOLEA-BURETH (Anne-Marie), 2004. *Pratiques et théories de l'économie solidaire. Un essai de conceptualisation*, Paris : L'harmattan.

AMOUGOU (Emmanuel), 1998. *Afro-métropolitains. Émancipation ou domination masculine ?* Paris : L'harmattan.

¹² Le terme « paparassite », est employé (par les acteurs de la société civile aussi), pour désigner celui qui prend des images numériques à tout moment. C'est un photographe très outillé, de qui ne peut échapper aucune action, aucune image stratégique à capturer. C'est ce signifié que nous lui accordons, parlant de « société civile paparassitaire », c'est-à-dire celle qui a pour outil principal un appareil photo, pour tout filmer, y compris malheureusement des activités dont elle n'est pas l'organisateur. Tel est en réalité le constat de la prédominance et le leitmotiv de la réalisation conjointe des activités au cours desquelles, chaque association de la coalition capitalise l'événement en prenant « sa part de photo », en devenant « son propre paparassite », chacune dans un désordre confortant.

- ANCTIL (François) et DIAZ, (Liliana), 2016. *Développement Durable : Enjeux et trajectoires*, Laval : Presses de l'Université de Laval.
- BALANDIER (Georges),
- 1963. *Sociologie actuelle de l'Afrique noire. Dynamique sociale en Afrique centrale*, Paris : PUF.
 - 1971. *Sens et puissance. Les dynamiques sociales*, Paris : PUF
- BATIFOULIER Francis, 1999 « Les travailleurs sociaux ont-ils peur du changement ? L'association d'action sociale. Un modèle en crise ? », in *Les Cahiers de l'Actif*, n° 292.
- BOURDIEU (Pierre), 2002. *La domination masculine*, Paris : Seuil.
- BRAUD (Philippe), 2003 (6^e éd.). *Sociologie politique*, Paris : LGDJ.
- BOGA NITCHEU (Béatrice Stéphanie) et al., 2015. « Rapport d'audit social de YPARD-Cameroon, Yaoundé : GERES Formations-FNE.
- Commission Européenne, 2000, 2005, 2010, 2014. *L'accord de Cotonou*, Cotonou, Luxembourg, Ouagadougou, Luxembourg : Union Européenne.
- DE LAME (Danielle) et ZABUS, (Chantal), (s/d), 1999. *Changement au féminin en Afrique noire. Anthropologie et littérature. Volume I, Anthropologie*, Paris : L'harmattan.
- DONGMO, Jean-Louis, 1981. *Le dynamisme bamiléké (Cameroun). La maîtrise de l'espace agraire (Vol. 1)*, Yaoundé : CEPER.
- ELA, (Jean-Marc),
- 1982. *L'Afrique des villages*, Paris : L'Harmattan.
 - 1983. *La ville en Afrique noire*, Paris : Karthala.
 - 1990. *Quand l'État pénètre en brousse... Les ripostes paysannes à la crise*, Paris : - Karthala.
 - 1998. *Innovations sociales et renaissance en Afrique noire. Les défis du "monde d'en-bas"*, Paris : L'harmattan.
- ETOGA EILY, 1971. *Sur les chemins du développement. Essai d'histoire des faits économiques du Cameroun*, Yaoundé : CEPMAE.
- FANON Frantz, 1952. *Peau noire masques blancs*, Paris : Seuil.
- FUABEH FONGUE 1997. *Modernization without Development in Africa: Patterns of Change and Continuity in Post –Independence Cameroonian Public Service*. Africa World Press.
- GIRI (Jacques), 1986. *L'Afrique en panne. Vingt-cinq ans de développement*, Paris : Karthala.
- JEANTET (Tierry), 2008. *L'économie sociale : une alternative au capitalisme*, Paris : Economica.
- JOUNOT (Alain), 2010. *RSE et développement durable. ISO 26000 : évaluation, labels*, Saint-Denis : AFNOR éditions.
- JVE, Février 2016. « Bilan annuel des activités de "Jeunes volontaires pour l'environnement" du Cameroun », Yaoundé : DE/JVE
- KALA LOBE (Suzane), Avril 2010. « Société civile, gouvernance politique et démocratique au Cameroun : peut-on parler d'une intermédiation », in *Les cahiers du PASOC*, N°9, Yaoundé : PASC, pp. 20-22.
- KIAMBA (Claude-Ernest), avril 2010. « Associations et construction de projets d'intérêt collectif : les « leaders » associatifs camerounais acteurs de gouvernance ? » in *Les cahiers du PASOC*, N°9, Yaoundé : PASC, pp. 31-35.

- LOUBAT Jean René, 2006. *Penser le management en action sociale et médicosociale*, Paris : Dunod.
- MAKALA (Carine Hélène), et al., 2015. « Audit Social de Conformité et de performance au sein de l'association JAD », Yaoundé : GERES Formations-FNE.
- MENGUE, Marie Thérèse et BOUKONGOU, 2004. *Comprendre la pauvreté au Cameroun*, Yaoundé : Presses de l'Université Catholique d'Afrique Centrale.
- MIMCHE Honoré, 2007. « Du nomadisme à la sédentarisation : immigration, recompositions familiales et enjeux socio-démographiques chez les bororo des grassfields du Cameroun », Thèse de doctorat/Ph.D en Sociologie, Université de Yaoundé I.
- NDONGMO Marcus, 2011. « Société civile et mobilisation de solidarité en période de crise : entre courage et altruisme », In *Cahier de l'UCAC*, n° 12, « La solidarité en débat », Yaoundé : Presse de l'UCAC, pp. 75-95.
- NGA NDONGO (Valentin),
- 1993. *Les médias au Cameroun. Mythes et délires d'une société en crise*, Paris : L'Harmattan.
 - 2010. *La sociologie aujourd'hui, une perspective africaine*, Paris : L'Harmattan.
 - 2010b. *Jean Mfoulou et Jean-MarcÉla: deux baobabs de la sociologie africaines*, Paris : L'Harmattan.
 - 2015. *Leçons de sociologie africaine*, Yaoundé : Presses Universitaires de Yaoundé.
- NZHIE ENGONO (Jean),
- Août 2004. « Les mouvements associatifs villageois en milieu urbain au Cameroun : approche alternative de mobilisation pour un développement du monde rural », In *Revue camerounaise de sociologie et d'anthropologie (RECSA)*, Vol. 1, N° 1, Yaoundé, PUY,
 - 2013. *Discours sur l'Fromodernité. Pour une herméneutique de la pensée africaine*, Paris : L'harmattan.
- NGUEULIEU Élias Perrier, 2013. « Émigration interne et incidences sur le sous-développement local au Cameroun : le cas de Banwa dans le Haut-Nkam (Ouest-Cameroun), Mémoire de Master en Sociologie, Université de Yaoundé I.
- OTAYEK (René) (s/d), 2004. *Sociétés civiles du sud : Un état des lieux dans trois pays de la ZSP. Cameroun, Ghana, Maroc*. Bordeaux : Centre d'étude d'Afrique noire.
- OWONA NGUINI (Mathias Éric), Avril 2010. « La légitimité et la crédibilité des OSC dans le nouveau contexte camerounais issu de la tripartite », in *Les cahiers du PASOC*, N°9, Yaoundé : PASC, pp. 7-11.
- PASC, avril 2010. *Les Cahiers du PASOC*, N° 13. « Trois études sur la société civile », Yaoundé : PASC.
- PERROW Charles, 1972. *Complex organizations : A critical Essay*, Glenview : Scott, Foresman and Co.
- ROCHER (Guy), 1986. *Le changement social*, Paris : Seuil.
- SALA PALA (Valérie) et al., 2009. *L'action collective face à l'imbrication des rapports sociaux. Classe, ethnicité et genre*, Paris : L'harmattan.
- TSHIYEMBE (Mwayila), 1990. *L'État postcolonial facteur d'insécurité en Afrique*, Paris : Présence africaine.
- Union Européenne, 2014. « Feuille de route de l'UE pour l'engagement avec la société civile 2-14-2017 », Yaoundé, UE-Cameroun.